

RCS : ST DENIS DE LA REUNION

Code greffe : 9741

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ST DENIS DE LA REUNION atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2021 B 01556

Numéro SIREN : 901 994 756

Nom ou dénomination : 2L CONSTRUCTIONS OI.

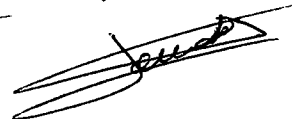
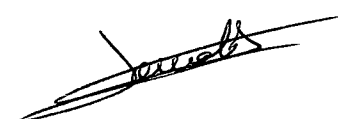
Ce dépôt a été enregistré le 07/04/2023 sous le numéro de dépôt B2023/001146

Désignation de l'entreprise		2L CONSTRUCTIONS OI		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		12 SENTIER LAURATET		97441 SAINTE SUZANNE		
SIRET		9 0 1 9 9 4 7 5 6 0 0 0 1 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 1		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le		
				3 0 0 6 2 0 2 2		
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *		010	012	
		Autres *		014	016	
	Immobilisations corporelles *			028	030	
	Immobilisations financières * (1)			040	042	
		Total I (5)		044	048	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	3 800 052	
		Marchandises *		060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	3 000 066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *		068	12 075 070	
		Autres * (3)		072	2 317 074	
	Valeurs mobilières de placement		080	082		
	Disponibilités		084	31 414 086		
Charges constatées d'avance *		092	094			
		Total II		096	52 607 098	
		Total général (I + II)		110	52 607 112	
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		1 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *		131		132	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		45 186	
	Provisions réglementées		140			
		Total I		142	46 186	
Provisions pour risques et charges		Total II		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166		896	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	300	172	5 525
	Produits constatés d'avance		174			
		Total III		176	6 421	
		Total général (I + II + III)		180	52 607	
REMOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

ce bilan conforme à l'original de LAURATET

Président



②


COMpte DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

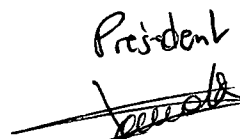
DGFP N° 2033-B-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SAS 2L CONSTRUCTIONS OI		Néant <input type="checkbox"/> *		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
				30		016 2 1 2 2		
				Exercice N clos le				
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209		210	
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214	
			Services *		217		218	
							117 664	
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		3 800	
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				228			
	Autres produits				230		275	
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232		121 739	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
Variation de stocks (marchandises) *				238				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		21 174		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240				
Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242		34 704		
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE *				243		244		
Rémunérations du personnel *				250		15 073		
Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		4 026		
Dotations aux amortissements *				254				
Dotations aux provisions				256				
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				280		170	
Total des charges d'exploitation (II)				284		75 147		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		46 592		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	3	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				347		300	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				348			
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	1 403	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES . Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310		45 186		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		45 186	314	
REINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318			
	Provisions non déductibles *				322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324		1 403	
	Divers* dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de lavés d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))				249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997	
	DEDUCTIONS	Entreprises nouvelles (44 sexes)		ZFU - TE (44 octies et octies A)		987		342
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		JEI (44 sexes A)		989		37 406		
ZRD (44 terdecies)		ZRR (44 quindecies)		138				
Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		Investissements outre-mer		344				
ZFANG (44 quaterdecies)		Zone de développement prioritaire (44 septies)		993				
BUD (44 sexdecies)				992				
Dont divers		Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)				655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)				643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)				645		
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)				647			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)				648			
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)				990			
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)				649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352		9 352	354	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables *... dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370		9 352	372	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

cabinet com forme e l'original



 Président


2L CONSTRUCTIONS OI
Société par Actions Simplifié
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 12, Sentier Lauratet 97441 SAINTE SUZANNE
Rcs de Saint Denis de la Réunion 901 994 756

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 07 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux,
le 07 novembre, à 14 heures, les associés se sont réunis au siège de la société, en assemblée générale ordinaire sur convocation du président qui leur a été adressé individuellement par lettre recommandée en date du 18 octobre 2022.

Sont présents :

Monsieur LAURATET Jean Didier,
représentant 50 actions en pleine propriété,
ci 50 actions

Monsieur LAURATET Stéphane,
représentant 50 parts en pleine propriété,
ci 50 actions

Total des actions présentes ou représentées : 100 actions en pleine propriété sur les 100 actions composant le capital social.

Monsieur LAURATET Jean Didier préside la séance en qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L223-19 du Nouveau code de Commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au président, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Examen des comptes annuels de l'exercice clos le 30 juin 2022,
- Quitus à la présidence,
- Affectation des résultats,
- Conventions visées à l'article L223-19 du Nouveau Code de Commerce,
- Questions diverses.

LD 45

Lecture est donnée du rapport du président.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

- I - RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du président sur l'activité de la société, et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 30 juin 2022, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne au président quitus de sa gestion pour ledit exercice.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- II - RESOLUTION

Les associés décident d'affecter les bénéfices de l'exercice clos le 30 juin 2022 qui s'élèvent à 45 185.92 euros de la manière suivante :

- En réserve légale : 100.00 euros
- En report à nouveau : 45 085.92 euros.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- III - RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L223-19 du Nouveau Code de Commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- IV - RESOLUTION

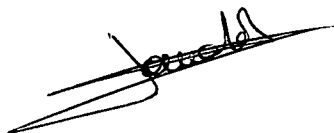
Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

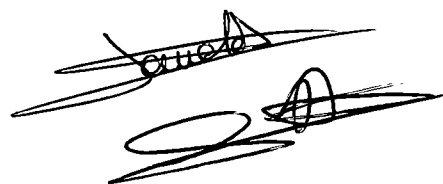
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président et les associés.

Le président



Les associés



LO LG